

LA CAVE DES 1001 CHATEAUX

REGLEMENT INTERIEUR

La cave est la vitrine des appellations Bordeaux et Bordeaux Supérieur. Elle doit être le reflet de ce que le viticulteur propose à ses clients en visite dans ses chais.

Conditions d'entrée à la Cave des 1001 Châteaux

- 1 / - Etre adhérent au Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur
- S'engager à respecter le fonctionnement de la cave et accepter le règlement intérieur
 - Etre à jour de ses cotisations syndicales

2/ Pour être présent dans un casier de la Cave des 1001 Châteaux (Cave-vente)

Nous vous demandons : **36 bouteilles par vin et (ou) par marque et par an** pour les actions de promotion du Syndicat et **36 bouteilles identiques en dépôt pour le casier vente** de la Cave dans des millésimes récents soit :

Bordeaux rosé et clairnet : N-1

Bordeaux blanc N-1

Bordeaux blanc barrique N-1 ou N-2

Bordeaux rouge N-1 , N-2 , N-3

Bordeaux Supérieur rouge : N-2 , N-3 ,N-4

Ex : en 2007, les millésimes demandés pour l'appellation Bordeaux Supérieur rouge sont les suivants : 2005, et (ou) 2004 et (ou) 2003

Vos vins seront mis en avant, d'une part auprès des visiteurs grand public et d'autre part auprès des sociétés en séminaire dans nos locaux , ou pour la fourniture de vins lors de congrès ou d'opérations extérieures.

Un catalogue répertoriant tous les vins présentés dans la cave est créé avec les prix et les coordonnées. Il est diffusé à plus de 14 000 exemplaires .

La cave sera en ligne fin 2007 uniquement sur le marché national. Avec votre autorisation, vos vins y seront présentés.

Une mise en avant toute particulière sera faite pour les vins sélectionnés lors des diverses opérations de promotion telles que Talents (présélectionnés et finalistes), Top Vins (France, Irlande....). Seuls ces vins auront la possibilité d'être présents en cave une année de plus.

3/ Pour être présent uniquement à la cave Promotion (stock promotion)

Nous vous demandons : **36 bouteilles par vin et (ou) par marque et par an** pour les actions de promotion du Syndicat dans les millésimes récents

Les vins de ce stock promotion seront utilisés pour toutes les demandes de dégustations professionnelles , d'opérations de promotion et de communication, pour toutes sollicitations extérieures (export, dégustations pour les professionnels, la presse spécialisée et le grand public)

Une bouteille sera systématiquement destinée à un contrôle qualité. Celle-ci sera prélevée sur chaque dotation fournie par le viticulteur.

Tous les apporteurs cave peuvent s'inscrire pour participer aux dégustations Suivi Qualité.

Contact : philippe.breslau@maisondesbordeaux.com.
Tél : 05.57.97.38.17

FONCTIONNEMENT

1/ CASIER-VENTE

Chaque vin présenté se verra attribuer un casier par appellation et par couleur : contenance du casier 36 bouteilles (1 bouteille pour la présentation). Le viticulteur s'engage à approvisionner son stock vente cave dans un délai maximum de 15 jours suivant la demande du service.

2/ REPRISE DES VINS

Chaque nouveau millésime entraînera une rotation de millésime , le millésime antérieur sera à récupérer le jour de la livraison.

Les heures de livraison sont les suivantes : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

3/ PRIX

- Les bouteilles vendues seront réglées **deux fois l'an** : fin mars et fin septembre par virement (tout nouvel apporteur devra fournir un RIB).
- Il sera prélevé **30% TTC sur le prix de référence TTC du viticulteur** (frais de fonctionnement ,identification , présentation, dégustations, animations...)
- Le prix de vente public affiché sur le casier doit correspondre **au prix public départ TTC propriété** (tarif joint à la livraison) .
- Les tarifs seront modifiables 1 fois par an (date de création du catalogue : début avril) .

4/ PRESENTATION

- **Capsules CRD obligatoires** (toutes bouteilles non revêtues de capsules CRD ne seront ni mises en vente, ni utilisées sur les opérations de promotion) .
- Pour une uniformité de l'offre, il sera accepté uniquement des bouteilles bordelaises (minimum standard).
- L'étiquetage doit respecter la réglementation en vigueur.
- Cartons de 6 bouteilles de préférence

5/ INFORMATION

Pour un meilleur ciblage de toutes les opérations de promotion (France et export) , il est indispensable de nous fournir à chaque nouvelle référence une fiche technique dûment complétée (modèle Syndicat) . Celle-ci est informatisée, et nous permet par la suite, de sélectionner les produits en fonction des demandes , des marchés à l'export aussi bien pour nos propres actions de promotion que pour celles organisées par le CIVB .

6/ INSCRIPTION

Quelque soit la formule de représentation choisie (apport uniquement promotion ou cave+ promotion), il est nécessaire de retourner le coupon-réponse joint dûment renseigné :

- Coordonnées complètes de la propriété.
- Produits proposés avec leur fiche technique
- Relevé d'identité bancaire pour effectuer les règlements semestriels
- Accord ou refus pour apparaître sur la cave en ligne